



Le 17 février 2003

Monsieur Jean Bernier  
André Simard et associés ltée  
2500, rue Jean-Perrin, bureau 204  
Québec (Québec) G2C 1X1

Réf. : 3211-23-60

**Objet : Projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane**

Monsieur,

Pour faire suite au dépôt de la version finale de l'étude d'impact (18 décembre 2002) concernant le projet mentionné en rubrique, vous trouverez en annexe nos dernières interrogations et commentaires qui ont été soulevés lors de l'analyse de cette étude. Il serait opportun de nous transmettre les éléments de réponses à ces questions et commentaires lors de la période d'information publique qui devrait débuter le 4 mars prochain et qui aura une durée de 45 jours.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Hervé Chatagnier  
Chargé de projet

## ANNEXE

### Précisions supplémentaires

1. À la page 3-8, en réponse à la question 14, il est précisé que si « ... l'aire d'entreposage induit un impact négatif sur la qualité de l'eau du ruisseau, des mesures de correction reconnues et efficaces pourront rapidement être mises en place, ... ». Comment sera-t-il décidé qu'un impact sur le ruisseau est « négatif » au point de conduire à des mesures de correction ?
2. À la page 3-21, veuillez préciser ce que vous entendez par « une modification importante de la conductivité » des eaux pluviales et d'infiltration ? Par ailleurs, il est dit qu'une modification importante de la conductivité conduira à un suivi plus exhaustif des eaux d'infiltration et pluviales. À partir de quelles caractéristiques entendez-vous arrêter d'acheminer ce rejet au réseau pluvial (fleuve) ?
3. À la page 3-23 et à plusieurs endroits dans le texte, un document de Transfert Environnement (1993) est cité, mais la référence n'apparaît pas à la section 8. Ajouter la référence de ce document.
4. À la page 4-14, tableau 4.3, les résultats de la qualité de l'eau du ruisseau du Petit-Bras qui sont présentés ne correspondent pas à ceux du certificat d'analyse présenté à l'annexe 10.
5. À la page 6-7, le point de suivi nommé « lixiviât LET et résurgence – station de pompage pp-2 » ne correspondrait pas plutôt à la station de pompage pp-3 tel que présenté à la page 6-5 ?
6. En ce qui a trait à la dispersion atmosphérique du H<sub>2</sub>S et des composés de soufres réduits totaux (SRT) générés par les matières résiduelles enfouies dans le lieu d'enfouissement sanitaire actuellement en exploitation par la Ville de Matane et celles qu'on prévoit enfouir avec le projet d'agrandissement, veuillez vous référer à la lettre du 16 janvier dernier adressée à M<sup>me</sup> Linda Cormier.
7. Veuillez préciser la propriété du fonds de terre de la zone tampon associée au projet d'agrandissement notamment en ce qui a trait à la section adjacente au LES actuel, et ce, tant pour la zone de dépôt de matières résiduelles que pour le bassin d'accumulation des eaux de lixiviation.
8. Veuillez fournir des précisions concernant le cheminement et le suivi (s'il y a lieu) des rejets des résurgences captées en provenance des autres lieux d'élimination lors de la période d'accumulation (hiver) des eaux de lixiviation générées par les nouvelles zones de dépôts de matières résiduelles.

9. Il y a lieu de localiser précisément les points de mesure pour le suivi de la qualité des eaux superficielles.
10. Veuillez fournir le détail relatif à l'aménagement du bassin d'accumulation des eaux de lixiviation, notamment en ce qui concerne l'élévation du fond du bassin par rapport à celle des eaux souterraines.
11. Compte tenu de la profondeur importante du bassin et du temps de rétention élevé des eaux, est-il possible que le bassin occasionne certaines nuisances telles des odeurs ou des concentrations élevées de  $H_2S$  rejetées vers les étangs ?
12. Est-ce qu'il y aurait avantage à ce que les eaux de lixiviation se dirigent directement vers les étangs de la Ville sans passer par le prétraitement compte tenu du caractère potentiellement corrosif de ces eaux ?



Hervé Chatagnier  
Chargé de projet